

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Marseille le 14 mars 2003

Référence à rappeler :

Gref/JLA/JL n° 777

Lettre recommandée avec AR n° 47087653 FR

Monsieur le proviseur,

Par courrier du 28 janvier 2003, je vous ai adressé, le rapport d'observations définitives sur la gestion du lycée MARSEILLEVEYRE (Marseille) au cours des années 1998 à 2001, arrêté par la chambre lors de sa séance du 19 décembre 2002.

En application des dispositions de l'article L 241-11 du code des juridictions financières, je vous invitais à me transmettre votre réponse écrite dans un délai d'un mois suivant cette réception.

Vous voudrez bien trouver sous ce pli le rapport d'observations définitives, auquel sont jointes les réponses adressées dans le délai précité. Celui-ci devra être communiqué par vos soins à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion ; il fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de cette assemblée, sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.

Je vous serais obligé de bien vouloir aviser le greffe de la chambre de la date de cette réunion, à partir de laquelle ce rapport deviendra communicable aux tiers.

Je vous prie de croire, Monsieur le proviseur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Alain PICHON

Monsieur DEYDIER

Proviseur du lycée Marseilleveyre

83, traverse Parangon

13285 MARSEILLE Cedex 08

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

SUR LA GESTION DU LYCEE MARSEILLEVEYRE (Marseille)

(Bouches du Rhône)

Années 1998 à 2001

Rappel de procédure

La chambre a inscrit à son programme l'examen de la gestion du lycée Marseilleveyre (Marseille), à partir de l'année 1998, dans le cadre d'une enquête menée conjointement par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes sur le système éducatif qui a été confié à M. Amigues, conseiller. Par lettre en date du 11 janvier 2002, le président de la chambre en a informé M. Deydier, proviseur. L'entretien de fin de contrôle a eu lieu téléphoniquement

le 3 juillet 2002 entre M. Deydier et le rapporteur.

Lors de sa séance du 11 juillet 2002, la chambre a arrêté ses observations provisoires portant sur les années 1998 à 2001. Celles-ci ont été transmises dans leur intégralité à M. Deydier, qui a répondu par lettre reçue à la chambre le

2 octobre 2002.

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des conclusions du commissaire du Gouvernement, la chambre a arrêté, le 19 décembre 2002, le présent rapport d'observations définitives dans la composition suivante : M. Pichon, président, MM. Fabre, Giannini et Leyat, présidents de section, Mme Girard, M. Kovarcik, Mme Pannetier-Alabert, M. Rouquié, conseillers et M. Amigues, conseiller-rapporteur.

Le rapport a été communiqué le 28 janvier 2003 au proviseur en fonction qui n'a pas répondu. Ce rapport devra être communiqué par le proviseur à son conseil d'administration lors de la plus proche réunion suivant sa réception. Il fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.

Ce rapport sera, ensuite, communicable à toute personne qui en ferait la demande en application des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Le lycée Marseilleveyre est situé dans le 8ème arrondissement de Marseille, dans un parc de 13 ha non loin du massif rocheux du même nom. Il a été ouvert en 1945. L'effectif des élèves est de 1 025 en 2001. Il comprend 356 demi pensionnaires et 120 internes Le budget total de l'établissement est de 8 MF.

Le corps enseignant comprend 95 personnes sur un total de 180 agents dont 82 enseignants à temps complet 7 à temps partiel et 6 en CPA (cessation progressive d'activité). Le personnel enseignant féminin représente 54 personnes soit 57 % de l'effectif enseignant. La pyramide des âges met en valeur : les moins de 35 ans au nombre de 17, soit 18 % de l'effectif, entre 36 et 50 ans 26 enseignants, soit

27 % et 52 agents à plus de 50 ans soit 55 % de l'effectif. L'ancienneté moyenne est de 7 ans.

La part des élèves de provenance hors de l'union européenne est de 1 %.

Le pourcentage des élèves dont les parents sont inactifs est de 11 %, de parents défavorisés 16 %. Le retard scolaire de plus d'un an en classes terminales concerne 10 % des élèves. 74 % des élèves de terminale réussissent le bac.

#### 1 Le parc informatique pédagogique de l'établissement

L'établissement dispose de 81 postes accessibles aux élèves. Les postes sont configurés par le responsable du parc qui est un emploi jeune. (Ce contrat devrait se terminer au cours de l'été 2002, sans que le proviseur sache si cet agent serait remplacé). Responsable du réseau, il donne à chaque utilisateur un compte client. Les licences des logiciels sont détenues par les responsables de disciplines.

Le président,

Alain PICHON